

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16 + 6 pouvoirs

Date de convocation  
16 février 2018

Date d'affichage  
16 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois février à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Denis FENAT, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Daniel CALLIOT par Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN par Jean-Pierre HAQUELLE, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Bernadette MILLOT par Chantal LE LAY, Siva MOUROUGANE par Alain BIAUX, Monique THILLY par Jean ROULIN.

Monsieur Jean-Claude PEROT a été nommé secrétaire

Objet : **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS ET DES GESTIONNAIRES - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX**

N° de délibération : **2018\_02\_23\_01**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Le Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (C.F.A.G.), organisme de formation avec lequel la mairie de Fagnières travaille régulièrement, nous sollicite pour la mise à disposition de locaux afin d'organiser des formations BAFA et BAFD du 21 au 29 avril 2018.

Il vous est proposé de :

- fixer le tarif journalier des repas au restaurant scolaire à 8 € par convive
- mettre à disposition un espace de travail à l'école élémentaire des Tilleuls,

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe qui définit les conditions de ce partenariat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 7 février 2018 ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 13 février 2018 ;

**OUI l'exposé qui précède,**

**DECIDE** de fixer le tarif journalier du repas à 8 € par convive et la mise à disposition d'un espace de travail à l'école élémentaire des Tilleuls selon les conditions fixées par la convention.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-jointe.

## Résultat du vote :

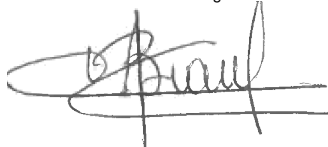
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
22	0	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le maire, Alain BIAUX**

Maire de Fagnières



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 28/02/2018 à 15:30:38  
Référence : 3405baa6a0ddf884e4bef7b8622f1d16f7fa5b1e